

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Rachel Bourget, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Hébertville, que lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville qui se tiendra **le 6 juillet 2026 à 19 h**, à l'Hôtel de ville situé au 563, avenue St-Alphonse, secteur St-Bruno, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure du **203 rue Turgeon**, secteur Hébertville, lot 4 684 459 du cadastre du Québec. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Cette demande de dérogation mineure a pour objet d'autoriser l'implantation de la véranda à 6,96 m de la ligne de lot arrière et à autoriser l'implantation de la remise à 0,3 m de la ligne latérale situé au 203 rue Turgeon, secteur Hébertville.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors d'une **assemblée de consultation publique qui se tiendra le lundi 6 juillet 2026 à 18 h 30** à la salle de conférence Théophile-Bouchard, située au 563, avenue St-Alphonse, Hébertville secteur Saint-Bruno. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande de dérogation mineure.

Donné à Hébertville, ce 19^e jour du mois de juin 2026.



Mme Rachel Bourget, dg
et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Bourget, directrice générale et greffière trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 19^e jour du mois de juin 2026.



Mme Rachel Bourget, dg
et Greffière-trésorière